

Acceptabilité sociale – Démarche du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

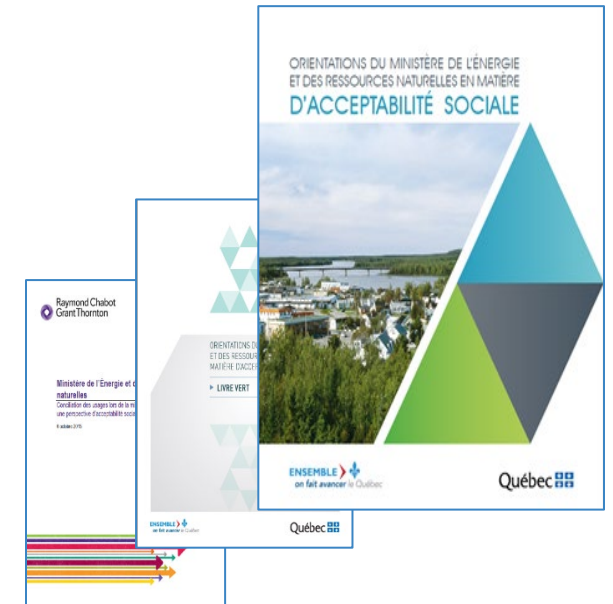
Présentation dans le cadre du dossier du BAPE:
L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

31 mars 2021

Direction générale des mandats stratégiques - MERN

Historique de la démarche du MERN

- 2014-2015:
 - Constat ministériel que de nombreux projets composaient avec des enjeux d'acceptabilité sociale.
 - Lancement du Chantier sur l'acceptabilité sociale.
 - Diagnostic des outils et des pratiques du MERN en acceptabilité sociale (AS).
- 2016:
 - Livre vert et travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN)
- 2017:
 - Publication des Orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale (5 orientations)



<https://mern.gouv.qc.ca/ministere/acceptabilite-sociale/documents/>

Principales réalisations du MERN



OFFRE DE SERVICE en matière D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale résulte du jugement collectif à l'égard d'un projet. Ce jugement est influencé par un ensemble de facteurs et peut évoluer dans le temps. L'engagement pris par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles consiste à offrir aux promoteurs et aux acteurs locaux l'accompagnement utile afin de favoriser les échanges entre eux, à l'égard des projets de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État. Il consiste également à mettre à la disposition du public l'information la plus complète possible sur les projets majeurs¹ ainsi que des outils et services pour favoriser la participation citoyenne aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre des projets. Le rôle du Ministère n'est pas celui d'un arbitre ou d'un médiateur, car il agit en toute neutralité.

Porte d'entrée du promoteur et du citoyen – un chargé de projet en région qui offre de l'accompagnement en matière d'acceptabilité sociale

Un rôle d'expert en analyse territoriale
Aider à cibler les enjeux et conflits d'usage potentiels et conseiller le promoteur dans la recherche de pistes de solutions afin de faciliter la mise en place de mesures d'harmonisation.

Un rôle-conseil en matière d'acceptabilité sociale
Après des promoteurs :

- Informer sur les mécanismes d'échange avec les acteurs locaux et présenter les guides et les outils disponibles.
- Accompagner et encourager les promoteurs dans la mise en œuvre de bonnes pratiques, notamment pour la mise en place d'un comité de suivi tôt dans l'élaboration de leurs projets.
- Transmettre ses connaissances du milieu et des acteurs locaux, des enjeux sur le territoire, du contexte et des enjeux importants pour la communauté.
- Accompagner et guider le promoteur dans les processus de délivrance des droits.
- Informer le promoteur de la possibilité que soit mise en place une table interministérielle régionale afin de faciliter la coordination de ses démarches auprès des différents organismes gouvernementaux.

Après des communautés locales :

- Transmettre de l'information sur les projets majeurs, les usages et les droits concédés sur le territoire, les processus d'autorisation des projets, les guides existants, les orientations gouvernementales, les lois et les règlements.
- Faire connaître les différentes possibilités de participation publique offertes dans le cadre de l'analyse des projets et de leur mise en œuvre.
- Encourager leurs démarches de participation publique dans le processus de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État de leur région ainsi que la participation à des comités de suivi.

Un conseiller sectoriel expert (mines – énergie)
Des équipes de professionnels

- Promouvoir le potentiel minéral et énergétique du territoire québécois.
- Agir à titre de conseiller expert, de personne-ressource et de spécialiste auprès des promoteurs et des acteurs locaux, en collaboration avec le chargé de projet :
 - En développement minier et en transformation primaire des ressources minérales;
 - En développement des ressources énergétiques (actives centrales hydroélectriques, parcs éoliens, projets liés aux hydrocarbures);
 - En fournissant l'information requise pour accompagner le promoteur et les acteurs locaux, en amont des projets.
- Analyser les demandes, délivrer les droits et les autorisations, le cas échéant, et contrôler les travaux conformément à la réglementation, des premiers travaux d'exploration sur le terrain jusqu'à la restauration et à la fermeture des sites.

Une équipe qui crée des outils d'information et de participation publique
Des économistes et des conseillers en acceptabilité sociale qui mettent à profit leur expertise au service des citoyens et des promoteurs

- Évaluer les retombées économiques des projets de mise en valeur des ressources naturelles en complément des données produites par le promoteur.
- Produire de l'information claire, neutre et accessible sur les projets majeurs :
 - Documents synthétiques qui résument de l'information à jour sur les projets majeurs dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une participation plus éclairée des acteurs locaux à l'élaboration, aux consultations et aux suivis des projets. www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/
 - Cartes interactives conçues pour permettre de localiser les projets et de visualiser leur implantation sur le territoire. Ces cartes montrent notamment les aménagements prévus par les promoteurs. www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/acceptabilite-sociale-quebec.html
 - www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/acceptabilite-sociale-quebec.html
- Élaborer des outils permettant de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de participation publique et de mieux comprendre le processus d'autorisation des projets, notamment un guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi, disponible depuis juin 2019.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Par ses cinq orientations, le Ministère souhaite favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

1. Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du Ministère en matière de planification et de gestion du territoire.
2. Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de consultation des citoyens dans le cadre d'élaboration du territoire public et les actualités.
3. Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à travers les étapes du projet.
4. Favoriser au passage des bénéfices des projets de développement économique et minier avec les communautés locales.
5. Renforcer la capacité d'analyse du Ministère sur les impacts, les retombées économiques et les responsabilités des promoteurs avant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur ce que le MERN peut faire pour vous? Communiquez avec le Centre de services du territoire public aux coordonnées ci-dessous.
Centre de services du territoire public
Téléphone : 418-298-8202 / 1-844-292-8277 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
Courriel : dmf.territoirepublic@mern.gouv.qc.ca
Web : www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/

1. Voir la définition dans le Plan stratégique du Ministère à la page 13.

Votre gouvernement Québec

- Expertise, développement de la connaissance, définition de l'AS et de ses facteurs d'influence
- Nouvelle offre de service :
 - Expertise conseil au service des secteurs
 - Déploiement d'un réseau de chargés de projet en région
- Production d'outils pour favoriser les bonnes pratiques en AS
- Développement / révision de politiques publiques
- Nombreuses activités de communication et de formation

Définition de l'acceptabilité sociale, selon le MERN

À la suite de ses travaux de réflexion, le MERN a adopté la définition suivante :

- L'acceptabilité sociale est le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective, à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique.
- Ce jugement peut être positif ou négatif et n'est jamais figé dans le temps.
- Il concerne toutes les échelles territoriales - locale, régionale ou nationale. L'acceptabilité sociale est très souvent mise de l'avant à l'échelle locale ou régionale et aura davantage d'influence sur la réalisation ou non d'un projet lorsqu'il s'exprime à ces échelles. Le jugement collectif à l'égard d'une filière s'exprimera quant à lui bien souvent à l'échelle nationale.
- L'acceptabilité sociale peut concerner tous les types de projet, petits ou grands.
- L'acceptabilité sociale ne se quantifie pas, elle se décrit.



Source : MERN, adapté de Yelle (2013) et Stankey and Shindler (2006)

Offre de service en matière d'acceptabilité sociale

OFFRE DE SERVICE en matière D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale résulte du jugement collectif à l'égard d'un projet. Ce jugement est influencé par un ensemble de facteurs et peut évoluer dans le temps. L'engagement pris par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles consiste à offrir aux promoteurs et aux acteurs locaux l'accompagnement utile afin de favoriser les échanges entre eux, à l'égard des projets de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État. Il consiste également à mettre à la disposition du public l'information la plus complète possible sur les projets majeurs ainsi que des outils et services pour favoriser la participation citoyenne aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre des projets. Le rôle du Ministère n'est pas celui d'un arbitre ou d'un médiateur, car il agit en toute neutralité.

Porte d'entrée du promoteur et du citoyen - un chargé de projet en région qui offre de l'accompagnement en matière d'acceptabilité sociale

Un rôle d'expert en analyse territoriale
Aider à cibler les enjeux et conflits d'usage potentiels et conseiller le promoteur dans la recherche de pistes de solutions afin de faciliter la mise en place de mesures d'harmonisation.

Un rôle-conseil en matière d'acceptabilité sociale

Auprès des promoteurs :

- Informer sur les mécanismes d'échange avec les acteurs locaux et présenter les guides et les outils disponibles.
- Accompagner et encourager les promoteurs dans la mise en œuvre de bonnes pratiques, notamment pour la mise en place d'un comité de suivi lié dans l'élaboration de leurs projets.
- Transmettre ses connaissances et celles des acteurs locaux, des usages sur le territoire, du contexte et des enjeux importants pour la communauté.
- Accompagner et guider le promoteur dans les processus de délivrance des droits.
- Informer le promoteur de la possibilité que soit mise en place une table interministérielle régionale afin de faciliter la coordination de ses démarches auprès des différents organismes gouvernementaux.

Auprès des communautés locales :

- Transmettre de l'information sur les projets majeurs, les usages et les droits consentis sur le territoire, les processus d'autorisation des projets, les guides existants, les orientations gouvernementales, les lois et les règlements.
- Faire connaître les différentes possibilités de participation publique offertes dans le cadre de l'analyse des projets et de leur mise en œuvre.
- Encourager leurs démarches de participation publique dans le processus de mise en valeur des ressources naturelles ou des terres du domaine de l'État de leur région ainsi que la participation à des comités de suivi.

Un conseiller sectoriel expert (mines – énergie)

Des équipes de professionnels
Promouvoir le potentiel minéral et énergétique du territoire québécois.

• Agir à titre de conseiller expert de personnel-ressource et de spécialiste auprès des promoteurs et des acteurs locaux, en collaboration avec le chargé de projet

- En développement minier et en transformation primaire des ressources minérales :
 - En développement des ressources énergétiques géothermiques hydroélectriques, parcs éoliens, projets liés aux hydrocarbures.
 - En fournissant l'information requise pour accompagner le promoteur et les acteurs locaux, en amont des projets.
- Analyser les demandes, délivrer les droits et les autorisations, le cas échéant, et contrôler les travaux conformément à la réglementation, dès les premiers travaux d'exploration sur le terrain jusqu'à la restauration et à la fermeture des sites.

Des économistes et des conseillers en acceptabilité sociale qui mettent à profit leur expertise au service des citoyens et des promoteurs

- Évaluer les retombées économiques des projets de mise en valeur des ressources naturelles ou des comités de suivi produits par le promoteur.
- Produire de l'information claire, neutre et accessible sur les projets majeurs :
 - Documents synthétiques qui caractérisent de l'information à jour sur les projets majeurs dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une participation plus éclairée des acteurs locaux à l'élaboration, aux consultations et au suivi des projets. <https://www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/>
 - Cartes interactives conçues pour permettre de localiser les projets et de visualiser leur implantation sur le territoire. Ces cartes montrent notamment les aménagements prévus par les promoteurs. <https://www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/acceptabilite-sociale-interactive/>
 - Élaborer des outils permettant de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de participation publique et de mieux comprendre le processus d'autorisation des projets, notamment un guide de bonnes pratiques sur les comités de suivi, disponible depuis juin 2019. <https://www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/guide/>

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Par ses cinq orientations, le Ministère souhaite favoriser l'acceptabilité sociale des projets.

1. Mettre à disposition la liste de la responsabilité du Ministère en matière de planification et de gestion du territoire.
2. Rendre plus transparent et plus participatif les mécanismes de planification et de consultation des citoyens dans le plan d'alignement du territoire public et les actualités.
3. Améliorer la mise en place de processus accessibles d'information et de consultation à l'égard des projets.
4. Favoriser une approche collaborative et innovante avec les communautés locales.
5. Renforcer la capacité d'analyse du Ministère sur les impacts retombées économiques et les retombées des projets mineurs.

Vous souhaitez en savoir davantage sur ce que le MERN peut faire pour vous? Contactez le Centre de services du territoire public aux coordonnées suivantes :

Centre de services du territoire public
bédouin
1 866 262-6277 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
Courriel : centre.services.territoirepublic@mern.gouv.qc.ca
Web : www.mern.gouv.qc.ca/acceptabilite-sociale/

1. Voir la distribution dans le Plan d'alignement du Ministère à la page 13.

Votre gouvernement Québec

Réseau de chargés de projet en région

- Experts dans la connaissance du territoire et du milieu
- Accompagnement en matière d'acceptabilité sociale auprès des promoteurs et des communautés locales

Conseillers sectoriels experts – Mines et Énergie

- Personne-ressource auprès des promoteurs et des acteurs locaux, en collaboration avec le chargé de projet
- Analyse des demandes, délivrance des droits et des autorisations

Une équipe qui crée des outils d'information et de participation publique

- Expertise-conseil en acceptabilité sociale
- Production d'outils sur les bonnes pratiques en matière de d'acceptabilité sociale prônées par le MERN

Quelques outils disponibles en ligne

L'information produite et les outils développés en matière d'acceptabilité sociale par le MERN sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

www.quebec.ca/acceptabilite-sociale

- Définition de l'acceptabilité sociale
- Fiche synthèse : Facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale
- Fiche synthèse : Participation à la prise de décision
- Offre de service en matière d'acceptabilité sociale
- Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures



Merci.